

L'an deux mil dix-huit, le seize novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Bully Les Mines s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur François LEMAIRE, Maire, en suite de convocations en date du 05.11.2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Rapporteur : François LEMAIRE

Etaient présents : Tous les membres en exercice

Excusés ayant donné procuration : Madame Jocelyne MONCHAUX a donné procuration à Monsieur Patrick LEROY, Monsieur Gérard HERIPRET a donné procuration à Madame Cathy LANIER-ROHART, Monsieur Philippe CARIN a donné procuration à Monsieur Jean-Louis ROBILLIARD, Monsieur Pierre LACHERIE a donné procuration à Monsieur Pascal DEFRANCE, Madame Maryse BACCIONI a donné procuration à Madame Christiane RAKOWSKI, Madame Caroline MELONI a donné procuration à Madame Sylviane QUARDEL.

Excusés : Messieurs Daniel GOSSELIN et Jean-Michel PADOT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Pascal DEFRANCE

PARC D'ACTIVITES DE L'ALOUETTE - DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ENTREPOT LOGISTIQUE PRESENTEES PAR PARCOLOG GESTION

AVIS SUR L'ENQUETE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que la Société PARCOLOG GESTION porte un projet relatif à la réalisation d'un bâtiment logistique d'une hauteur de 13,79 m, composé de 10 cellules de tailles approximativement identique d'environ 9 500m², qui représentent au total une surface couverte proche de 98 500m².

L'emprise du terrain d'implantation du projet est de l'ordre de 26,65 hectares. Les parcelles concernées sont localisées principalement sur le territoire de la commune de BULLY-LES-MINES et s'intègrent au sein de la phase I de l'extension du parc d'activités de l'Alouettes, en bordure de l'autoroute A21.

Le bâtiment logistique sera conçu pour accueillir un ou plusieurs exploitants qui disposeront d'une cour accessible aux camions, de 20 places d'attente pour les poids-lourds et d'un espace de parking dédié à 303 véhicules légers, de 4 blocs-bureaux et locaux sociaux en R+1, de 4 locaux de charge des batteries alimentant les engins de manutentions et de locaux techniques (chaufferie, ...).

Les 10 cellules du bâtiment seront destinées à recevoir tous les types de marchandises de la grande consommation et donc majoritairement des produits finis. Elles n'abriteront pas de produits dangereux.

Le projet de bâtiment logistique et les activités qui y seront exercées relèvent de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement et du régime administratif instauré par la loi sur l'eau.

Il est soumis à étude d'impact.

Pour la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire expose que la Société PARCOLOG GESTION, a d'ores et déjà déposé une demande de permis de construire et une demande d'autorisation d'exploiter cette plate-forme logistique.

Monsieur le Maire précise qu'en exécution du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme ledit projet doit faire l'objet d'une enquête environnementale unique portant sur les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter l'entrepôt logistique.

Il informe les membres de l'Assemblée délibérante que par arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2018, Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture de l'enquête.

Celle-ci se déroulera durant 31 jours consécutifs du lundi 05 novembre 2018 au mercredi 05 décembre 2018 inclus. Un exemplaire du dossier soumis à enquête publique ainsi que le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie, pendant toute la durée de l'enquête afin de permettre aux personnes intéressées de prendre connaissance du dossier et de consigner leurs observations sur le registre.

Monsieur Claude DUJARDIN, Ingénieur en chef, retraité a été désigné Commissaire Enquêteur pour diligenter cette enquête environnementale unique. Celui-ci était par ailleurs à la disposition du public en Mairie de BULLY LES MINES pour recevoir ses observations le 05 novembre 2018 de 13h30 à 17h et le mardi 13 novembre 2018 de 13h30 à 17h. Trois autres permanences se dérouleront les 21 et 29 novembre de 8h30 à 12h et le 05 décembre 2018 de 13h30 à 16h30.

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que par courrier en date du 11 octobre 2018, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais l'a sollicité afin que la Commune de BULLY-LES-MINES émette un avis sur les demandes de la Société PARCOLG GESTION

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement l'avis du Conseil Municipal est requis dès l'ouverture de l'enquête. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête, soit le jeudi 20 décembre 2018.

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la demande présentée par la Société PARCOLOG GESTION, en vue d'être autorisée à exploiter un entrepôt logistique sur le Parc d'Activités de l'Alouette à BULLY-LES-MINES,

Vu la demande de permis de construire sur la Commune de BULLY-LES-MINES déposée par la Société PARCOLOG GESTION dont l'étude d'impact doit faire l'objet d'un avis de l'autorité environnementale,

Vu le courrier en date du 03 septembre 2018 par lequel la Société PARCOLOG GESTION sollicite une enquête environnementale unique portant sur la demande d'autorisation d'exploitation d'un entrepôt logistique ainsi que sur le permis de construire,

Vu l'attestation de Monsieur le Maire de BULLY-LES-MINES en date du 03 octobre 2018 déléguant à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais le soin d'organiser une enquête unique sur la demande précitée,

Vu le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en date du 07 juin 2018 mentionnant la recevabilité du dossier de demande d'autorisation d'exploiter de la Société PARCOLOG GESTION,

Vu la lettre du 11 octobre 2018 de Monsieur le Maire de BULLY-LES-MINES attestant de la complétude du permis de construire,

Vu les avis rendus par les services sur les demandes de permis de construire,

Vu l'avis délibéré n°2018-2524 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 02 juillet 2018 relatif au projet d'exploitation d'un entrepôt logistique par la Société PARCOLOG GESTION sur la commune de BULLY-LES-MINES,

Vu le mémoire en réponse du pétitionnaire de l'avis de l'Autorité Environnementale,

Vu l'ordonnance du 08 octobre 2018 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LILLE désignant le Commissaire Enquêteur,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2018 portant ouverture de l'enquête environnementale unique du lundi 05 novembre 2018 au mercredi 05 décembre 2018 inclus,

Considérant que le dossier relatif à l'enquête environnementale unique relative aux demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique, tel qu'il est présenté, n'appelle aucune remarque,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à la demande de la SOCIETE PARCOLOG GESTION sur la demande de permis de construire et d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur le Parc d'Activités de l'Alouette à Bully-les-Mines.

Nombre de votants	31
Nombre de procurations	6
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
François LEMAIRE.